



MUNICIPALITÉ DE SAINT- VALÉRIEN-DE-MILTON

Aux contribuables de la
suscrite municipalité

AVIS PUBLIC

Veillez prendre avis que lors de la séance extraordinaire du 13 décembre 2010 à 19H30, le conseil de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton adoptera le budget 2011 ainsi que le règlement décrétant la variété des taux de la taxe foncière, les taux des taxes spéciales, de tarifications ou compensations pour les services, les modalités de paiement des taxes, tarifs ou compensations, les tarifs pour la location de locaux, le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes, tarifs ou compensation et celui sur tout autre facture émise par la Municipalité, du tarif pour les photocopies ainsi que du montant relatif aux frais d'administration.

Conformément à l'article 956 du Code municipal, lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 22 novembre 2010.

*Robert Leclerc
Directeur général et
Secrétaire-trésorier*